



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 15 JUILLET 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-085 / 3-1-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 9 Juillet 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT.

Les conseillers présents au nombre de 31 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, J.L. BOISSARD, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, B. HUET, M. GUICHERD-DELANNAZ, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, L. MOGORE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, A. VIRIEUX, N. VUILLERMOZ-BIRON

Représentés : A. LE BOURDONNEC, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS

Absent : N. JULLIARD

Le secrétaire de séance désigné est Héloïse BARADEL.

OBJET : FONCIER / ACQUISITION : ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE SOL A LA SOCIETE PLURALIS DANS LE SECTEUR BALTISS

Rapporteur : Anthony Moreau

EXPOSE :

La Commune de Voiron va procéder à l'acquisition d'une emprise de terrain à valoir sur la parcelle cadastrée BH0094 dans le secteur de Baltiss et appartenant à la société PLURALIS.

Ainsi, l'emprise d'une surface totale de 3400m², à parfaire par un document de géomètre, est reprise par la Commune de Voiron dans son patrimoine foncier. En effet, ce sol supporte des équipements de loisirs à l'usage du public, dit City-Park : terrain de basket, aire de jeux et terrain multisports. En outre, la future passerelle reliant le quartier Baltiss à la rue de l'Industrie y trouvera sa zone d'arrivée.

Il est convenu avec le vendeur que la transaction se fera au prix de 1 euro symbolique. Le montant de l'acquisition étant inférieur au seuil des 180 000 euros, l'avis de France Domaine n'est pas sollicité.

Le transfert de propriété sera acté devant notaire.

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux Urbanisme Environnement & Qualité de Vie en date du 07 juillet 2020,

Vu l'avis la commission finances, administration générale, commerces et sécurité du 6 juillet 2020 ;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'APPROUVER les conditions de la présente acquisition d'une partie de la parcelle BH 0094 à la société PLURALIS au prix de 1 euro symbolique,
- de VERSER la nouvelle emprise dans le Domaine Public communal,
- d'AUTORISER Monsieur le Premier Adjoint au Maire, à signer les actes correspondants.

DECISION : La proposition est ADOPTÉE à L'UNANIMITÉ (34 POUR)

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT

